Les politiques de diffusion et de formation des technologies de l'information et de la communication au prisme des théories de la justice sociale



Alyse Yilmaz

Laboratoire Paragraphe, Université Paris 8, CY Cergy Paris Université

David Puzos

UMR ESO, Université Rennes 2





Présentation

Alyse Yilmaz

- Doctorante en sciences de l'information et communication, laboratoire Paragraphe Université
 Paris 8 et Université Cergy
- Etude des impacts plus ou moins inclusifs de la médiation numérique

David Puzos

- Doctorant en géographie de l'éducation, au laboratoire ESO Rennes Université Rennes 2
- Etude des configurations socio-spatiales de formations professionnelles au numérique en Bretagne

Introduction et objectifs

- Analyse des politiques de lutte contre la « fracture numérique » et d'inclusion numérique
 - o 1^{er} niveau de fracture numérique un « technical access »
 - o 2nd niveau de fracture numérique un « social access »
- Repenser les politiques de médiation numérique via le paradigme des capabilités (Sen, 1992)

1. 1^{er} niveau de fracture numérique un « technical access »

La question de l'accès aux équipements et aux réseaux



1.1 Aux origines de la notion de fracture numérique

- Wiener (cybernétique) théorise la « société de l'information »
 - Société de l'information : Un idéal politique et technique pour l'ensemble des pays de la planète
 - TIC : bienfaits universels destinés à tous
- Bill Clinton utilise l'expression « digital divide » 1996
 - « Le défis pour notre nation est de s'assurer que ses enfants ne seront jamais séparés par une fracture numérique » (Cité par Plantard, 2013)

1.2 La notion de fracture numérique en France

- La fracture numérique devient une thématique phare en Europe à travers la publication du rapport « E-Europe une société de l'information pour tous »
 - Le rapport vise explicitement à préparer l'entrée européen dans la société de l'information
 - Soulève principalement des problématiques d'accès aux équipements et au réseau internet
 - Création du label EPN (Espace Public Numérique) en vue de lutter contre les inégalités d'accès aux TIC

1.3 Critiques de la notion de fracture numérique

- « Cette notion, idéologique, est un avatar des croyances dans le déterminisme technique et le progrès. » (Plantard, 2013)
- « Ce label de « nouvelles inégalités » tait le fait que la « fracture numérique » n'est en fait que l'expression dans le champ des technologies de l'information et de la communication d'inégalités sociales, économiques, géographiques et culturelles largement préexistantes à l'expansion d'internet [et de l'informatique]. Se focaliser sur la « fracture numérique » uniquement, c'est traiter un effet en négligeant ses causes. » (Granjon, 2009)

2. 2nd niveau de fracture numérique un « social access »

La question des compétences techniques l'appropriation technique



2.1 De la fracture numérique à l'e-inclusion

Programme « E-Europe 2005 »

- Focus sur les formes d'exclusion sociale engendrées par le numérique
- Rend obsolète les politiques centrées sur l'accès pour se focaliser sur les usages des TIC

Déclaration de Riga (2006)

- Notion d'inclusion numérique voit le jour
- Passage d'une logique techno-centrée à une logique anthropo-centrée
- O Délaisse la fracture numérique pour l'inclusion numérique

2.2 L'e-inclusion depuis 2018

- Horizon 2022 : Plan de dématérialisation des services publics (2018-2022)
- L'avatar de 13 millions de Français en difficultés avec le numérique à former de manière indistincte
- Plan de relance : Suite à la Covid 19, un volet « inclusion numérique » (2020)

Objectifs de ces politiques → Former les individus en difficultés aux compétences et aux usages numériques pour lutter contre leur (potentielle) exclusion. Dans cette conception, la notion d'usage se limite bien souvent à l'acquisition de compétences techniques.

2.3 Critique des politiques d'e-inclusion

- Montée en puissance d'une approche centrée sur les usages et l'acquisition de compétences techniques
 - Compétences numériques = Facteurs d'intégration
 - Focus sur l'individu et sur l'acquisition de compétences techniques, du type : démarches administratives, outils bureautiques, recherche d'information, création numérique, etc.
 - Transfert de la responsabilité de l'inclusion sociale du collectif (société) vers l'individu

2.4 Les limites de ces politiques

- Consensus scientifique pour dire que les inégalités numériques sont « le produit d'autres formes d'inégalités, sociales, générées par les structures d'un système économique, politique et social particulier » (Granjon, 2009)
- Politiques de lutte contre la fracture numérique et d'inclusion numérique se structurent autour de rhétoriques technicistes et délégataires (Granjon, 2009) → Efficacité des politiques est relative notamment auprès des classes populaires (Granjon, Le Mentec, Plantard)
- Dans cette perspective, il ne suffit pas de mettre à dispositions des ressources ou de transmettre des compétences techniques pour supprimer les inégalités d'agir via le numérique!

3. De l'appropriation technique vers des usages capacitants

La question des usages capacitants



De l'appropriation technique vers des usages capacitants

Le paradigme des capabilités (Sen, 1992)

- Critique l'approche de la justice sociale de John Rawls (approche ressourciste)
- Pour Sen, la liberté effective ne réside pas dans l'opportunité mais dans la réalisation concrète de choix
- Facteurs de conversion : éléments socio-techniques aidant l'appropriation de ressources en vue de les convertir en bénéfices réels

Conclusion et pistes de réflexion

- L'inégalité numérique : l'inégale capacité à convertir des ressources technologiques en liberté d'agir
- Accepter la complexité des processus d'exclusion et considérer l'exclusion numérique comme interconnectée aux autre formes d'exclusion
- Nécessite de considérer les individus comme étant insérés au sein de contextes socio-spatiaux
- Ne pas se focaliser sur la mise à disposition de ressources et de compétences techniques, mais plutôt sur la mise en place d'éléments socio-pédagogiques permettant de convertir les opportunités offertes par le numérique en pouvoir d'agir
- Existence de volontés pour changer de paradigme : FING (Fondation Internet Nouvelle Génération),
 SICOVAL, Université Rennes 2, etc.

Merci pour votre écoute!